

Jean-Louis-Gabriel Reymond : ou l'insurrection des Boula-papey

Autor(en): **Monnet, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en manteaux, en bas, en jupons surtout; c'est un vrai délire! on en porte tant et tant, qu'il va sans dire que, sous peu, les yeux rassasiés réclameront autre chose..... pour la plus grande joie des fabricants, des négociants, des ouvriers en tout genre, charmés qu'il n'existe plus rien de stable ici-bas; pas même les couleurs.

S.

Nous faisons part à nos lecteurs de quelques fragments d'un journal de voyage, écrit au siècle dernier et imprimé à Lausanne; nous conservons religieusement le style de l'auteur, ainsi que les appréciations humoristiques qu'il fait de notre pays, de ses mœurs et de ses habitants.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

De Genève à Berne. — Le 50 septembre de l'année 17***, à midi, je suis entré dans un coche public avec mon aimable et fidèle épagueul Castor, Anglais d'origine et Genevois de naissance. La compagnie d'un ami affectionné, complaisant et d'humeur agréable, est d'une douceur sans égale dans les voyages, elle en abrège les fatigues, elle en prévient l'ennui, elle en émousse les épines.

Cher compagnon de mes pèlerinages,
Des amis modèle parfait.
Castor, avec toi sans regret,
Du lac Léman je quitte les rivages.

Il y avait dans ce coche deux petits hommes grêles, l'un Genevois et l'autre Français. J'ai dormi jusqu'à Coppet, petite ville et baronie; il y a un beau château; cette terre, la plus considérable de toute la Suisse, appartient à la veuve d'un marchand de Saint-Gall.

Passé Nyon, qui est une des bonnes villes du Pays de Vaud, un peu bicoque cependant; les trois autres sont Moudon, Morges et Yverdon. Ce titre de *bonnes*, dont ces quatre villes sont décorées, est relatif à certains privilèges en parchemin, dont le plus considérable accorde à leurs bourgeois de pouvoir *giboyer avec arquebuses le long des chemins et sentiers publics*, privilège qui leur est commun avec tous les gentilshommes du pays possédant *terres seigneuriales*.

Couché à Rolle, joli bourg situé dans une contrée riante, appelée la Côte, qui produit de bons vins et qui se conservent longtemps.

Le premier octobre, passé à Morges, petite et bonne ville composée de deux rues parallèles longues et larges; elle fit mine de vouloir résister aux Bernois lorsqu'ils s'emparèrent du Pays de Vaud, elle en fut punie par une forte amende et la démolition d'une partie de ses fortifications. Ses habitants passent pour avoir la tête un peu chaude.

Arrivé à Lausanne, ville fort ancienne et la plus grande du canton après Berne; elle se distingue par une police admirable, on ne saurait rien ajouter à ses judicieux règlements, et la complète exactitude avec laquelle ils sont observés, grâce à la prudente et infatigable vigilance du magistrat. Les revenus de cette ville sont très considérables, depuis le partage qu'elle fit avec l'Etat de Berne, lorsqu'elle se soumit à sa domination, des domaines et droitures de l'évêque et du chapitre expulsés. L'acte de ce partage est appelé la gracieuse largition, vieux mot qui signifie élargissement. Il y a dans cette ville beaucoup de noblesse, ou soi-disant telle, et plus encore de cette espèce de bourgeoisie qui tient le milieu entre la gentilhommerie et la roture, et qui, par conséquent, participe aux bonnes et aux mauvaises qualités de l'une et de l'autre.

Lausanne est illustrée d'une espèce d'université appelée *académie*, composée de professeurs très célèbres en langues mortes et autres sciences; elle porte le titre de vénérable, et ses membres celui de spectables; je n'ai pas trouvé ce mot de *spectable*

dans aucun dictionnaire; c'est apparemment un diminutif de respectable.

Il se fait à Lausanne un prodigieux commerce de vin en détail.

Partis à deux heures après-midi, nous avons trouvé dans le coche deux femmes d'un gros embonpoint, un peu âgées, vêtues bourgeoisement, qui occupaient le derrière; le Français et le Genevois se sont placés sur le devant, Castor sur le marche-pied, et je me suis enchassé entre les deux dames; bon, a dit l'une, nous serons un peu serrées, mais nous en serons moins cahotées, et la marche a commencé.

Enveloppé de ces deux masses,
Je respirais à peine et je ne disposais
A me placer entre les deux carcasses
Du Genevois et du Français.

Lorsque le carosse s'est arrêté en sortant de la ville, un ministre d'une corpulence merveilleusement grasse et épaisse a paru à la portière, et après avoir considéré mes voisines et moi d'un air mêlé de surprise et d'indignation, et sans daigner nous saluer: Cocher, s'est-il écrié d'une voix de taureau, parlez-donc, qu'est-ce à dire? ne m'étais-je pas réservé une des places de derrière, et les voilà toutes les trois occupées?

M. le pasteur, lui dis-je en me levant, placez-vous là, puisque vous préférez le derrière, mais je crains fort que le vôtre ne soit un peu trop large pour occuper ce petit espace, et je me jetai sur le devant.

La chute du pasteur entre les deux dames excita un duo de clameurs aiguës, entrecoupées de: ah mon Dieu! miséricorde, je suffoque, je vais mourir, je meurs, je suis morte, père éternel!

Patience, a dit le pasteur,
Quoi donc, un si léger malheur
Cause un tel trouble dans vos âmes?
Là, là, là, calmez-vous, mesdames,
Je vais vous délivrer soudain.
Finissez cette crierie,
Cessez de prendre, je vous prie,
Le nom de l'Eternel en vain.

Ma foi, ce n'est point en vain, dit l'une, vous nous foulez, vous nous écrasez. Juste ciel, dit l'autre, quel tourment, quel supplice! Et le gros apôtre brandillait à droite et à gauche ses larges hanches, tandis que les grosses bourgeoises s'efforçaient de donner aux leurs tout le rétrécissement possible, en continuant leurs lamentations. Au bout de quelques minutes, le bon homme s'apercevant qu'il s'en fallait environ un pied que son introduction ne put avoir lieu, mit fin au combat et se leva. Le cocher, croyant que tout était arrangé, fouetta les chevaux, fit perdre l'équilibre au ministre qui, tombant en avant, donna du ventre contre le Genevois, qui le repoussa contre une des dames, qui le repoussa contre moi, qui l'ai repoussé contre le Français, qui le repoussa contre la portière, où il s'accrocha au rideau. Durant tous ces repoussements, nos bourgeoises s'égozillaient à crier: arrête, arrête!

Et Castor ému de frayeur,
Pour mettre fin à ce désordre,
Hurlait en s'efforçant de mordre
Les gras de jambes du pasteur.

(La suite au prochain numéro).

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des *Bourla-papay*.

L'insurrection qui éclata dans notre canton en 1802, et qui avait pour but l'abolition des droits féodaux, est sans doute bien connue de nos lecteurs; MM. Olivier, Verdeil et d'autres écrivains nationaux en ont donné des relations assez complètes. Cependant, il est des détails très intéressants sur cette affaire qu'on ne trouve que dans les brochures et les journaux de l'époque et que nous avons recueillis. C'est dans l'espoir qu'ils seront lus avec plaisir que nous osons revenir

sur un sujet déjà traité par les historiens que nous venons de citer. Nous le ferons du reste d'une manière très abrégée.

La révolution de 1798 avait dit ou semblé dire, aux habitants de la campagne : *vous serez francs!* Et ceci n'était pas petite affaire pour le paysan qui, depuis si longtemps, était accablé par le paiement des cens et des dîmes, dont la perception occupait toute une armée de receveurs, de dîmeurs, etc., qui étaient autant de sangsues publiques. *Hô dîmi! dîmi!* (hôte dîmeur! dîmeur!) criait-on par les champs lorsqu'on voulait charger les gerbes; *ho dîmi! dîmi! è se te ne vîx pas vegni, creyva-z-y!* (et si tu ne veux pas venir, crève-s-y!) ajoutaient plus bas les moissonneurs.

Les vexations de toute espèce occasionnées par les redevances féodales sont connues de tout le monde, et il n'y a pas si longtemps qu'on écrivait sur la porte d'une maison ayant appartenu à un receveur des droits seigneuriaux :

*La raclette et le piton
Ont fait bâtir cette maison.*

Malheureusement les promesses de la révolution ne se réalisèrent qu'en partie; ce n'est pas en un jour qu'on fait disparaître des abus enracinés depuis des siècles. Les partisans de l'ancien régime étaient encore très nombreux chez nous après 1798, et une réaction assez puissante ne tarda pas à se faire sentir : de là des querelles de partis, des luttes intestines qui modifièrent sensiblement les autorités helvétiques au profit des réactionnaires qui virent, petit à petit, revenir aux charges publiques un grand nombre des leurs.

C'était pour lutter contre ce retour vers l'ancien ordre de choses que diverses sociétés patriotiques s'étaient formées dans le canton du Léman, entre autres celle des *Amis de la liberté*, dont nous avons parlé dans nos précédents numéros, et de laquelle émanait cette violente adresse aux conseils helvétiques, publiée dans le journal le *Régénérateur*, rédigé par Reymond.

« Quant aux droits féodaux, disait cette adresse, les soussignés, considérant que le sort de l'habitant des campagnes n'a reçu aucun adoucissement, malgré les nombreuses promesses faites en sa faveur, chaque fois qu'il a été question de relever l'orgueil d'une classe abhorrée; considérant qu'il est question de perpétuer sur la classe intéressante de l'agriculture les odieux impôts connus sous le nom de *redevances féodales*, ou d'en fixer le rachat à un prix où la servitude serait en quelque sorte préférable, les soussignés *protestent solennellement contre tout arrêté* qui soumettrait leurs frères des campagnes ou à la continuation des impôts ou à leur rachat. »

En 1800, ensuite d'un changement dans le personnel du gouvernement helvétique et de l'expulsion de Laharpe, la loi du 10 novembre 1798, sur l'abolition des droits féodaux, fut rapportée, et l'on ordonna la perception des dîmes et des cens pour les années 1798, 1799 et 1800. Une pareille décision souleva dans le Pays de Vaud un grand mécontentement augmenté encore par un impôt de trois pour cent sur les fonds, pour subvenir à l'entretien des troupes françaises.

Des adresses, faisant appel à la résistance, contre

la levée des droits féodaux étaient colportées dans le pays et se couvraient de signatures; l'agitation était telle que des troupes helvétiques furent bientôt envoyées ici pour prêter main forte aux autorités du Léman, qui les dirigèrent en grande partie sur Morges, centre du mouvement. — Cependant les chefs de l'insurrection ne se découragèrent pas; une sourde fermentation se faisait dans la campagne et les clubistes des villes ne négligeaient rien pour préparer un mouvement populaire, qui ne devait pas tarder à éclater.

(La suite au prochain numéro.)

L. M.

Les filles des campagnes se marient presque toutes et ne se plaignent jamais des nombreux enfants que Dieu leur envoie; mais elles ne s'avisent pas d'imiter nos demoiselles; elles n'ont pas la manie des corbeilles et autres accessoires. J'ai assisté, dans une commune reculée de la France, à la conclusion d'un mariage qui m'a permis de constater l'influence des mœurs modestes sur les unions matrimoniales.

Le fiancé faisait figurer pour tout avoir la vigueur de son bras et un abri de chaume; la fiancée offrait en dot, indépendamment de ses qualités et de son aptitude pour les travaux des champs, une vache bien nourrie.

Il y avait donc équilibre, et on était près de s'entendre. Restait pourtant un point à régler. — Dans ce pays primitif, les trousseaux ne sont pas connus; on considère comme tel l'unique vêtement que l'on porte sur soi. Le prétendu fit observer que la chaussure de sa fiancée était dans un état médiocre, et qu'il prévoyait la nécessité de la changer sous peu; il lui demanda donc de faire cette acquisition *avant* le mariage. Un long débat s'engagea sur cette nouvelle difficulté. Les parents intervinrent. Il y eut *ultimatum* réciproque, menace de rupture. Bref, la fiancée ne pouvant contenir plus longtemps son émotion, poussa un long soupir, puis éclata en sanglots; le fiancé fut également attendri; les parents s'émurent. Enfin, après l'assurance réciproque d'une affection qu'une paire de souliers ne pourrait jamais altérer, tout s'arrangea; chaque contractant s'engagea à payer une moitié de la chaussure, seule cause de cette scène attendrissante. Il y eut alors promesse de mariage. De grandes claque sur la main furent échangées, et l'on se sépara pour se revoir bientôt.

H. OLIVE.

Dialogue.

Mariez vous. — J'aime à vivre garçon — J'aurais pourtant un parti. — Dieu m'en garde! — Tout doux, peut-être il vous plaira. — Chansons! — Quinze ans. — Tant pis. — Sage. — Grimaces. — Belle. — Autre danger. — Un cœur tendre. — Jalouse. — Des talents. — Trop pour me faire enrager. — Riche de cent mille francs! — J'ÉPOUSE.

L. MONNET; — S. CUÉNOUD.